

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/18

Nombre de délégués  
Titulaires en exercice : 35  
Titulaires présents : 26  
Suppléants votants : 0  
Procurations : 04  
Votants : 30

Pour : 30  
Contre : 00  
Abstentions : 00

**L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à dix-huit heures et trente minutes,**  
Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la salle des fêtes des Cars, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.  
Date de convocation du Conseil Communautaire : 28 février 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme JACQUEMENT Eliane, Mme MAYOUSSE Martine (procuration de M. BREZAUDY Alain), M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (Procuration de M. CARPE Jean-Christophe), Mme LANTERNAT Floriane, M. LE GOFF Jean, Mme LACOTE Bernadette, MM. BARRY Jacques, MARCELLAUD Didier (Procuration de Mme CHEYRONNAUD Céline), Mme HILAIRE GENIN Karine. MM. DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M. DOGNON Jean-Bernard.

EXCUSES : MM. RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, BONNAT Christian, M. CAILLOT Alain, CARPE Jean-Christophe, JAVERLIAT Louis, GARNICHE Roland, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DARGENTOLLE Georges

SECRETAIRE : M. CHAMINADE Gérard

**Objet : Conditions de bail du local commercial situé à Bussière-Galant propriété de la Communauté de communes**

## **Exposé :**

Le local commercial, aménagé pour une activité de boucherie-charcuterie, propriété de la Communauté de Communes dans le bourg de Bussière-Galant, est actuellement vacant et disponible à la location.

Un porteur de projet en boucherie ayant fait connaître son intérêt pour la location de ce local, il convient de définir les conditions de location.

Il est proposé d'établir un bail commercial avec le preneur, de fixer le montant du loyer à 400 € hors taxe par mois, incluant la mise à disposition du matériel et d'accorder à titre exceptionnel la gratuité des trois premiers mois de location.

Le bureau Communautaire du 19/02/2024 a émis un avis favorable sur cette proposition.

## **Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** les conditions de location du local commercial propriété de la Communauté de Communes à Bussière-Galant, à savoir un bail commercial au loyer mensuel de 400 € HT et la gratuité des trois premiers mois de location.
- **Autorise** le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à la présente délibération et à signer le bail.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 5 mars 2024.

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20240305-D2024-18-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 07/03/2024

Le Président,  
Emmanuel DEXET

